

11\_INT\_581



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 10 JAN. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

## INTERPELLATION

### QUELLE COORDINATION CANTON - COMMUNES POUR LA LUTTE CONTRE LES DEALERS ?

Malgré les effets d'annonce, force est de constater que le problème du trafic de drogue en ville de Lausanne atteint des proportions préoccupantes et non maîtrisées.

Chaque citoyen, arpentant la capitale, peut constater que la situation tend à empirer jour et nuit, et que ce "trafic" s'étend à de nombreux quartiers de la capitale.

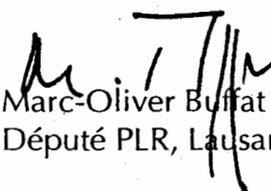
Cela pose d'indiscutables problèmes de sécurité publique. Certaines personnes n'osant plus emprunter des passages sous voie, voire certaines rues de Lausanne. En outre, l'image de Lausanne, ville olympique et de congrès, risque à terme d'être sérieusement ternie.

Interpellé à ce sujet par la presse, et dans un article publié dans le 24heures du jeudi 22 décembre 2011, le Municipal lausannois responsable de la Police déclare notamment : "La ville et le canton pourraient coordonner leurs actions en 2012".

Au vu de cette affirmation, l'on souhaite poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1. La Police cantonale, respectivement le Conseil d'État a-t-il été interpellé par la Municipalité de Lausanne pour obtenir un appui ou une aide dans la lutte contre le trafic de stupéfiants en ville de Lausanne ? Dans l'affirmative : quand et selon quelles modalités ?
2. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Polices et l'institution de Polices cantonales et communales dite "coordonnées", la Police cantonale entend-t-elle intervenir spontanément, cas échéant directement dans cette problématique préoccupante. ? Dans l'affirmative : comment ? Dans la négative : pourquoi ?
3. Le Conseil d'État estime-t-il que ce problème est une priorité politique et quelles sont les mesures qu'il entend prendre ou proposer pour solutionner cette problématique ?

L'interpellant souhaite développer.

  
Marc-Oliver Buffat  
Député PLR, Lausanne